

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016\_02\_14  
id. 2333

*L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*  
*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE  
AU COLLÈGE VERCINGÉTORIX À MONTECH****AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX  
AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MANDAT****I – RAPPEL DU CONTEXTE**

L'Assemblée départementale, en sa séance du 27 juin 2011, a approuvé un plan pluriannuel de constructions d'installations sportives couvertes dans les collèges départementaux, dont celle d'un gymnase au collège Vercingétorix à Montech.

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date du 12 mars 2012 et du 15 novembre 2013, une autorisation de programme de 3 500 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la SEMATEG à l'issue d'une

consultation.

Par délibération du 27 octobre 2014, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette construction, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 2 201 779,92 € H.T.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet

- d'approuver sept avenants aux marchés de travaux relatifs à cette construction,
- et de modifier le contrat de mandat conclu avec la SEMATEG le 23 juillet 2012, modifié par avenant n° 1 du 4 novembre 2014, afin de prendre en compte le nouveau coût estimatif de l'opération.

## **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte les évolutions suivantes :

- modification de l'orientation du bâtiment pour intégrer les nouvelles constructions à venir des installations du futur lycée,
- intégration des réservations permettant de recevoir les équipements sportifs,
- création d'un local technique permettant une gestion indépendante des installations pour les utilisateurs (enseignants et associations).

### **Lot- 1 : Terrassement – traitement à la chaux**

Les travaux supplémentaires concernent le traitement en voirie d'un complément de surface suite à la modification de l'orientation du bâtiment.

### **Lot 2 : Gros-oeuvre**

Les travaux en plus-value consistent à adapter le parvis situé à l'entrée du bâtiment suite à la modification de son orientation, à créer un local technique indépendant, à modifier la toiture terrasse et à créer des massifs béton avec pose de

fourreaux pour les équipements sportifs.

### **Lot 7 : Bardages intérieurs – menuiserie bois**

Les travaux supplémentaires concernent la fourniture et la pose de deux ensembles portes suite à la création du local technique indépendant.

### **Lot 8 : Plâtrerie - faux-plafonds**

Les travaux en plus-value concernent la pose d'une cloison et de deux huisseries suite à la création du local technique indépendant.

### **Lot 9 : Electricité**

Il s'agit de compléments sur l'installation électrique pour les commandes de relevage des panneaux de basket.

### **Lot 11 : Sols scellés - faïences**

Les travaux en plus-value concernent la fourniture et la pose de carrelage sous le porche d'entrée suite à la modification de l'orientation du bâtiment.

### **Lot 14 : Etanchéité**

Les travaux en moins-value concernent le remplacement de l'isolant des terrasses avec forme de pente par un isolant plat.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 41 554,00 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché initial H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Terrassement – traitement à la chaux	ESBTP	21 398,70 €	552,50 €	21 951,20 €
2	Gros-oeuvre	MONTOUX	679 363,69 €	33 044,00 €	712 407,69 €
3	Charpente bois	LAMECOL	114 989,45 €	/	114 989,45 €
4	Couverture en zinc – zinguerie	FOURES et Fils	163 823,37 €	/	163 823,37 €
5	Serrurerie - Menuiseries métalliques	POUJOL	224 624,60 €	/	224 624,60 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché initial H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
6	Menuiseries alu	VERRE ALU D'AQUITAINE	151 258,69 €	/	151 258,69 €
7	Bardages intérieurs/ menuiseries bois	DUFORETS	159 253,00 €	3 679,00 €	162 932,00 €
8	Plâtrerie - faux- plafonds	MMP	140 517,71 €	530,00 €	141 047,71 €
9	Electricité	FAUCHÉ	101 336,22 €	4 600,00 €	105 936,22 €
10	Plomberie-sanitaire- chauffage-VMC	GROC- GABRIELLI	117 647,36 €	/	117 647,36 €
11	Sols scellés – faïences	LACAZE	30 542,50 €	1 204,00 €	31 746,50 €
12	Peinture	ROUDIÉ	37 761,40 €	/	37 761,40 €
13	Sols collés	SOL FRANÇAIS	105 841,19 €	/	105 841,19 €
14	Etanchéité	EUROTIP	72 744,57 €	-2 055,50 €	70 689,07 €
15	Bardages extérieurs Carea	KUENTZ	40 751,25 €	/	40 751,25 €
16	Ravalements exté- rieurs et intérieurs	EMBELLIE FAÇADES	39 926,22 €	/	39 926,22 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>2 201 779,92 €</b>	<b>41 554,00 €</b>	<b>2 243 333,92 €</b>

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 2 201 779,92 € H.T. est réactualisé à hauteur de 2 243 333,92 € H.T.

## **VI – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT**

L'avenant n° 2 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation de cette opération à hauteur de 3 157 048,11 € T.T.C. compte tenu des compléments apportés au programme de construction.

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

**Phase préopérationnelle : 124 591,73 € TTC - Soldée**

**Phase opérationnelle : 3 032 456,38 € TTC**

Montant des avances perçues : 2 846 931,28 €

**soit un reliquat de 185 525,10 € à verser de la manière suivante :**

- 95 % sur production d'un état justificatif des avances précédentes.....176 248,85 €

- 5% au solde de l'opération.....9 276,25 €

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 27 juin 2011 approuvant un plan pluriannuel de constructions d'installations sportives couvertes dans les collèges départementaux, dont celle d'un gymnase au collège Vercingétorix à Montech,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

#### I – Avenants aux marchés de travaux :

- Approuve, selon les conditions susvisées, les avenants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une plus value de 41 554,00 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire ;

#### II – Avenant n° 2 au contrat de mandat

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'avenant n° 2 au contrat de mandat conclu le 23 juillet 2012, réactualisant l'enveloppe financière à hauteur de 3 157 048,11 € T.T.C. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC